



Suite Vol mineur chez Nocibé

Par **Paix 123**, le **02/03/2019** à **16:25**

suite 1 elle est convoquée lundi à 10h est ce qu'elle peut changer ses dires ??? C'est à dire de dire la vérité ?? Et elle risque quoi ?ma fille me dit je ne peux pas la trahir .merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **02/03/2019** à **16:41**

BONJOUR est une formule habituelle de politesse sur ce site.
D'autre part, souligner votre texte n'apporte aucun avantage ni intérêt.

Il n'y a pas de réponse juridique adaptée, c'est un affaire de conscience personnelle

En tant que mère, vous savez aussi bien que nous que la construction d'une vie de future adulte passe par l'apprentissage de l'honnêteté plutôt que par l'utilisation du mensonge.Ce n'est pas à votre fille de vous dicter votre conduite.

En plus, même si elle le vit mal dans l'instant, elle se souviendra plus tard que sa mère lui a montré le bon chemin à suivre .